

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Décision n° 100934 du 13 novembre 2012 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité «aéronautique – mécaniciens avionique»

NOR : INTJ1238355S

Le sous-directeur de la gestion du personnel,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du gouvernement;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié, relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte;

Vu la décision n° 118801 du 2 décembre 2011 (NOR : IOCJ1131580S),

Décide:

Article 1^{er}

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} décembre 2012:

Lerouge, David

Nigend : 233 343

Numéro de livret de solde : 6 536 201

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} décembre 2012:

Saint-Cyr, Arnaud

Nigend : 248 905

Numéro de livret de solde : 6 648 420

Fait le 13 novembre 2012.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation :
Le général, sous-directeur de la gestion du personnel,
THIBAUT MORTEROL